SPEDIDAM
LES DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 octobre 2025

La SPEDIDAM salue le renouvellement de Madame Rachida DATI au ministère de la Culture

À l'occasion du renouvellement de Madame Rachida DATI en tant que ministre de la Culture, la SPEDIDAM réaffirme l'importance d'assurer une rémunération juste des artistes-interprètes, notamment face aux utilisations de leurs enregistrements par les nouvelles technologies — un enjeu nécessitant un engagement fort des pouvoirs publics.

Elle alerte également sur les conséquences préoccupantes de l'arrêt RAAP*, qui remet en cause le principe de réciprocité des droits et fragilise les dispositifs de soutien à la création, menaçant la stabilité économique des artistes-interprètes.

Les créateurs contribuent au rayonnement culturel de la France ; leurs droits doivent être pleinement respectés et exercés dans un cadre équilibré.

La SPEDIDAM exprime sa confiance dans l'action de Madame la ministre et se tient prête à collaborer avec le ministère pour défendre et promouvoir les droits des artistes-interprètes.

**Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE), 8 sept. 2020, C-265/19, Recorded Artists Actors Performers Ltd (RAAP) c./Phonographic Performance Ireland Ltd (PPI), Minister for Jobs, Enterprise and Innovation, Ireland, Attorney General*

Contact presse : Delphine PILLON – delphine.pillon@spedidam.fr – 07.60.25.90.91
www.spedidam.fr